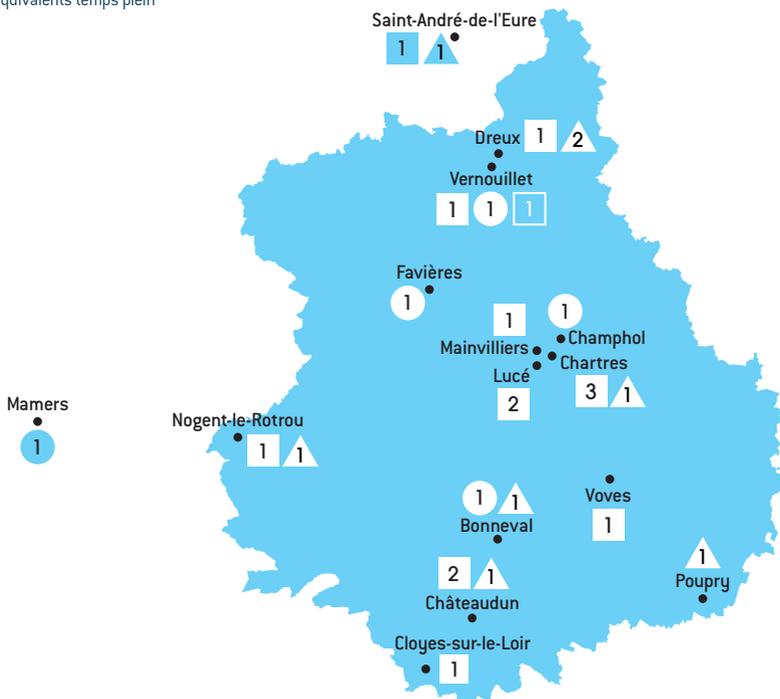


Les 28 structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) dans le département d'Eure-et-Loir

ETP : équivalents temps plein



Chiffres clés

2 078 salariés en insertion soit 529 ETP

28 SIAE dont :

- 14 Ateliers et chantiers d'insertion ■
- 5 Entreprises d'insertion ●
- 8 Associations intermédiaires ▲
- 1 Entreprises de travail temporaire d'insertion □



Certaines structures ont leur siège situé en-dehors de la région, mais exercent leur activité dans le département de l'Eure-et-Loir. Elles sont donc comptabilisées et représentées sur la carte.

L'insertion par l'activité économique Département de l'Eure-et-Loir

EN 2017



L'insertion par l'activité économique (IAE) permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité) de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui doit faciliter leur insertion professionnelle. Pilotées localement par les Conseils Départementaux et sous conventionnement de l'État, toutes les structures de l'IAE bénéficient d'une aide financière.

L'insertion par l'activité économique
Département de l'Eure-et-Loir

centre-val-de-loire.direccte.gouv.fr/Etudes-et-statistiques



Les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) sont créés par une structure porteuse (association, collectivité locale, établissement public...). Les salariés en insertion sont mis en situation de travail sur des activités d'utilité sociale, répondant à des besoins collectifs non satisfaits. Ils bénéficient d'une rémunération horaire au moins égale au Smic.

Une entreprise d'insertion (EI) est une entreprise opérant dans le secteur marchand, mais dont la finalité est avant tout sociale. Les salariés en insertion produisent des biens et des services destinés à être commercialisés sur un marché, tout en bénéficiant d'actions d'accompagnement socioprofessionnel (réentraînement aux rythmes de travail, formation, accompagnement social...).

Une association intermédiaire (AI) est une association à but non lucratif, régie par la loi de 1901. Les salariés en insertion sont mis à disposition auprès de particuliers, d'associations, de collectivités locales ou d'entreprises pour la réalisation de travaux occasionnels.

Une entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI) est une entreprise d'intérim dont l'activité est entièrement centrée sur l'insertion professionnelle des personnes en difficulté. Les salariés en insertion effectuent des missions d'intérim auprès d'entreprises clientes.

Les 28 structures de l'IAE...



18% des structures ont moins de 10 salariés en équivalents temps temps (ETP)

75% des structures ont entre de 10 et moins de 50 salariés en ETP

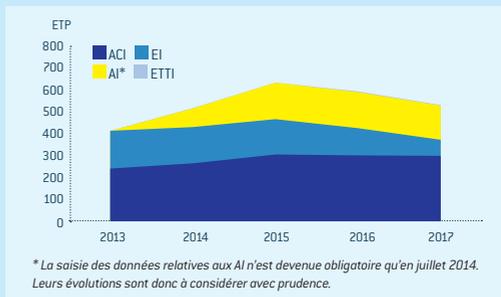
7% des structures ont 50 salariés en ETP ou plus

... et leur poids économique

- **7,9 millions d'euros** de subventions de l'État et des collectivités (Conseil Départemental...)
- Pour un produit d'exploitation de **26,6 millions d'euros** Soit un financement à hauteur de **29,6 %** par les pouvoirs publics

Les salariés en insertion...

2 078 salariés en parcours d'insertion sur l'année 2017 soit 529 équivalents temps plein (ETP)



...et les principaux métiers qu'ils exercent

51 %
Services à la personne et à la collectivité

4 %
Construction, BTP

5 %
Hôtellerie-restauration

18 %
Agriculture et espaces verts

8 %
Installation et maintenance

4 %
Industrie

6 %
Transport et logistique

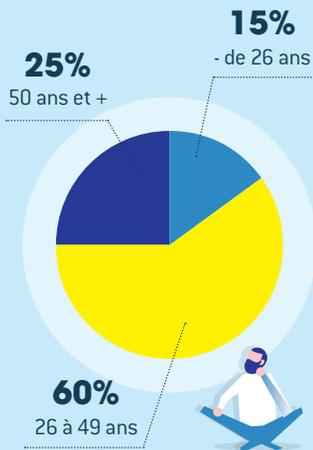
Le profil des salariés de l'IAE



57%



43%



Demandeurs d'emploi
de longue durée



Bénéficiaires du RSA



Travailleurs handicapés



Les sorties de l'IAE

SORTIES DYNAMIQUES

54,6%



des personnes trouvent un emploi
ou une formation à l'issue de l'IAE

dont :

- 15,1 % : emploi durable (CDI, CDD de + de 6 mois, création d'entreprise, titularisation dans la fonction publique...)
- 19,8 % : emploi de transition (CDD de - de 6 mois, contrat aidé en CDD...)
- 19,8 % : autres sorties positives (embauche dans une autre structure de l'IAE, formation...)

SORTIES SANS EMPLOI

45,4%



des personnes se retrouvent sans emploi
ni formation à l'issue de l'IAE

dont :

- 4,5 % : rupture pendant la période d'essai
- 39,5 % : chômage
- 1,4 % : inactivité

Les sources de données

Les données relatives au poids économique des structures de l'IAE sont issues des dialogues de gestion de ces structures. Toutes les autres données présentées dans cette infographie proviennent des bases de la DARES, construites à partir de l'exploitation des données de l'Agence des Services et de Paiement (ASP).